

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BILLETTERIE AU COIN DE L'OREILLE / ECHO SYSTEM



Association Au Coin de l'Oreille
Association Loi 1901
SIRET : 420 130 510 00035 - NAF : 9004Z
Licences entrepreneur de spectacles :
Licence 1 : L-R-21-004470 / Licence 2 : L-R-21-004467 / Licence 3 : L-R-21-004466
Zone Artisanale de l'Ecu - 70360 Scey-sur-Saône - France
Tél. : 03 84 75 80 29
Mail : contact@echosystem70.fr
Établissement Recevant du Public (ERP), 3ème catégorie, type L : Echo System

POINT N°1 / PRIX DES BILLETS

Les prix des billets des événements sont indiqués en **euros toutes taxes comprises**.
Le prix figurant sur le billet est le prix payé par l'acheteur.

Des frais de location peuvent être ajoutés par certains points de vente.

POINT N°2 / COMMANDE EN LIGNE SUR LE SITE D'ECHO SYSTEM

La billetterie en ligne de l'organisateur est fournie par Soticket, une billetterie coopérative initiée par SoCoop et conçue par le prestataire informatique Supersoniks.

La [billetterie en ligne](#) d'Echo System donne accès à des tarifs sans frais de location à l'acheteur.

Pour passer commande sur la billetterie en ligne d'Echo System, l'acheteur peut :

- **Effectuer un achat rapide sans créer de compte** : dans ce cas, seuls le nom, mail, code postal et téléphone de l'acheteur sont à renseigner.
- **Créer un compte utilisateur** : au cours de ce processus, un certain nombre de données personnelles lui sont demandées (nom, adresse mail, adresse postale...). Les données personnelles communiquées permettent à l'organisateur de contacter l'acheteur, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un événement pour lequel des places ont été achetées. Par ailleurs, un compte utilisateur permet à l'acheteur de suivre l'évolution de ses commandes. Ces données sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas diffusées à un tiers.

Pour toute commande en ligne, le paiement s'effectue par carte bancaire (CB/Visa/Mastercard) sur le site sécurisé d'Echo System via l'interface de paiement en ligne Paygreen, plateforme bancaire sécurisée associée à la billetterie Soticket.

Le compte bancaire de l'acheteur est débité du montant de la commande dès la validation finale de la transaction. Suite à la commande, l'acheteur reçoit un mail de confirmation incluant le nombre de billet(s) acheté(s) ainsi que les conditions générales de vente de l'organisateur.

Le site peut demander de confirmer l'identité de l'acheteur via la demande d'un code d'authentification (3-D Secure) envoyé sur le téléphone portable de l'acheteur selon les conditions d'utilisation liées à la carte bancaire de l'acheteur. Si ce code ne peut être fourni par l'acheteur, le paiement peut être bloqué. Dans ce cas, il existe d'autres possibilités pour l'acheteur de commander ses billets (voir « Point n°3 » et « Point n°4 »).

Un particulier ne peut pas acheter plus de 10 billets par commande pour le même événement.

En cas de revente entre particuliers, l'organisateur se dégage de toute responsabilité notamment si le billet présenté par le spectateur et scanné à l'entrée de l'établissement le jour de l'événement n'est pas valide.

POINT N°3 / COMMANDE AU BUREAU, AU GUICHET D'ECHO SYSTEM ET AUPRÈS DES REVENDEURS PARTENAIRES

Il est également possible d'acheter des billets :

- directement dans les bureaux de l'association Au Coin de l'Oreille, aux horaires d'ouverture, en amont de l'événement ;
- sur place, à l'ouverture du guichet billetterie, le jour de l'événement ;
- au Centre Information Jeunesse de Vesoul en amont de l'événement (revendeur partenaire) ;
- à l'Office de Tourisme de Scey-sur-Saône en amont de l'événement (revendeur partenaire).

Certains comités d'entreprises partenaires (CE AHBFC et CSE PSA) proposent également un quota de billets à la vente à des tarifs préférentiels / réduits pour leurs salariés sur certains événements.

Pour l'ensemble de ces cas de figure, aucun frais de location supplémentaire n'est demandé. L'acheteur paye le prix du billet sans frais supplémentaires.

Comme pour la commande en ligne (point n°2), un particulier ne peut pas acheter plus de 10 places par commande pour le même événement.

En cas de revente entre particuliers, l'organisateur se dégage de toute responsabilité notamment si le billet présenté par le spectateur et scanné à l'entrée de l'établissement le jour de l'événement n'est pas valide.

POINT N°4 / COMMANDE AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS PARTENAIRES

Il est également possible d'acheter des places auprès des distributeurs partenaires de l'organisateur, à savoir :

- Seetickets*
- Ticketmaster*
- DispoBillet (Cora, Leclerc, Carrefour, Fnac, ...)*

* Attention, les tarifs "prévente" indiqués sur le site Internet d'Echo System ne prennent pas en compte les frais de location supplémentaires demandés par ces réseaux de billetterie.

En cas d'achat sur les réseaux Seetickets, Ticketmaster et DispoBillet, l'organisateur n'est en aucun cas responsable des conditions générales de vente qui sont propres à chaque distributeur.

POINT N°5 / IMPRESSION ET RETRAIT DES BILLETS

Si le spectateur est en mesure de présenter un billet valide au guichet de la billetterie avec un code barre bien lisible sur son smartphone lors du contrôle à l'entrée à l'ouverture des portes le jour de l'événement, il n'est pas nécessaire de présenter un billet imprimé.

Néanmoins, le spectateur peut également :

- imprimer sa commande de billet(s) en amont de l'événement (attention : le code barre doit être bien lisible).
- récupérer le(s) billet(s) dans les bureaux de l'association, en amont de l'événement. Dans ce cas, il est préférable de prendre contact par téléphone pour connaître les horaires de présence des salariés.
- retirer le(s) billet(s) acheté(s) au guichet de la billetterie le jour de l'événement à l'ouverture de la billetterie.

POINT N°6 / CONTRÔLE DES BILLETS

À l'ouverture des portes, les billets seront contrôlés par l'organisateur à l'entrée de l'établissement à l'aide d'un scanner mobile. Ce contrôle permet de :

- vérifier la validité de chaque billet et éviter toute contrefaçon
- vérifier les justificatifs en cas de billets achetés à un tarif spécifique
- contrôler le nombre d'entrées

Le spectateur dispose de plusieurs solutions pour présenter son billet :

- présentation du billet imprimé en version papier (attention : le code barre doit être bien lisible)
- présentation du billet sur un smartphone (attention : le code barre doit être bien lisible)
- présentation du billet imprimé au guichet de la billetterie sur place

En cas de tarif spécifique, l'acheteur doit penser à se munir d'une pièce d'identité et/ou pièce justificative sous peine de ne pas pouvoir utiliser son billet et bénéficier de son droit d'accès à l'événement. L'organisateur pourra facturer à l'acheteur la différence entre le billet tarif réduit et le billet plein tarif.

Le spectateur doit impérativement garder son billet, qui lui confère son droit d'accès, tout au long de l'événement. En effet, en cas de contrôle fiscal, le spectateur peut se voir demander son billet. S'il n'est pas en mesure de le présenter, il sera dans l'obligation de sortir de l'établissement sans délai.

POINT N°7 / SÉCURISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Compte tenu du règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur, l'acheteur ayant créé un compte utilisateur pour procéder à l'achat de ses billets est en droit d'accéder à ses données personnelles et de demander leur modification facilement.

POINT N°8 / RÉTRACTATION – ÉCHANGE - ANNULATION

Les billets vendus ne sont ni repris ni échangés.

Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Sauf en cas d'annulation de l'événement, un billet de spectacle ne peut être remboursé, même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata de billet ne pourra être délivré, y compris en cas de perte ou de vol. Un billet ne pourra être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto du billet.

En cas de changement de dernière minute de l'artiste ou groupe programmé, l'acheteur peut demander le remboursement dans un délai de 15 jours ou utiliser son billet pour une proposition alternative de l'organisateur sur la même date.

Dès lors que le spectateur est entré dans l'établissement, si le spectacle est interrompu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, le billet ne pourra être ni remboursé, ni échangé.

Exceptions :

- Un billet de spectacle peut être remboursé en cas d'annulation d'un événement. Dans ce cas, seul le prix du billet de l'événement sera remboursé. Le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acheteur initial, sur demande de l'acheteur dans un délai de 3 mois après la date de l'événement, sous conditions de communication des références de la commande. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit ne pourra être remboursé.
- En cas de report d'un événement, si l'acheteur ne peut se rendre à l'événement à la nouvelle date communiquée, il pourra demander le remboursement de sa commande dans un délai de 3 mois après la date prévue de l'événement.

POINT N°9 / ABONNEMENT

Les abonnés bénéficient d'un tarif spécifique avec de nombreux avantages :

- Tarif réduit sur tous les concerts, hors concerts à tarif unique et gratuits
- Au moins 1 concert gratuit par trimestre
- Tarif réduit dans les structures culturelles partenaires (La Rodia, Le Moloco, La Poudrière, Le Moulin et La Vapeur)

Les abonnés reçoivent des informations concernant leur abonnement par mail via la newsletter « abonnés » d'Echo System, et les programmes par courrier. En s'abonnant, l'utilisateur accepte de communiquer ses données personnelles (mail et adresse postale) afin de recevoir la newsletter des abonnés ainsi que le programme papier par courrier.

Prix de l'abonnement :

- 15 € en plein tarif.
- 10 € pour les étudiants, demandeurs d'emploi, membres de Comités d'entreprise partenaires (Association

Hospitalière de Franche-Comté, Peugeot PSA Vesoul, Crédit Agricole, MGEN) et l'association CEZAM FRACAS.
• 5 € pour les détenteurs de la Carte Avantages Jeunes (sur présentation du coupon et de la Carte Avantages Jeunes en cours de validité).

Attention, l'abonnement est nominatif : 1 abonnement = 1 place tarif abonné.
En outre, il fonctionne de date à date. Ainsi, l'abonnement débute le jour de l'achat de l'abonnement et se termine à la même date de l'année suivante.

POINT N°10 / TARIFS ET OFFRES

Les tarifs

Il existe quatre types de tarifs principaux :

- **Abonné** (avec la carte d'abonnement nominative, valable de date à date)
1 abonnement = 1 place tarif abonné
- **Prévente** (jusqu'à 1h avant l'ouverture des portes)
- **Sur place** (pas de tarif réduit, hors cas spécifiques mentionnés ci-dessous)
- **Tarif unique**

Les prix sont fixés par l'organisateur et varient selon l'événement programmé.

Un tarif réduit est applicable dans certains cas (hors spectacles jeune public Le Coin des Mômes et tarif unique) :

- **Moins de 12 ans**
- **Groupes et CE** (contacter l'organisateur)
- **Carte Cezam** : sur les événements signalés dans les points de vente Ticketmaster (Leclerc, Cultura, Auchan, Cora)
- **Pour les abonnés des salles de concert partenaires** (La Rodia, Le Moloco, La Poudrière, Le Moulin et La Vapeur).

En cas d'erreur de commande, l'organisateur facturera à l'acheteur la différence entre le billet réduit et le billet plein tarif au contrôle du billet.

Les offres

Pour toutes les offres, la réservation est obligatoire car le nombre de place est limité.

Le spectateur doit réserver par mail à l'adresse caroline@echosystem70.fr ou par téléphone au 03 84 75 80 29.

- **Carte Avantages Jeunes** : sur les événements signalés "Carte Avantages Jeunes" uniquement, le spectateur muni d'une Carte Avantages Jeunes à son nom et en cours de validité peut :
 - bénéficier du coupon concert gratuit ou de l'offre une place achetée = une place offerteAfin de bénéficier de l'offre, le spectateur doit acheter son billet en prévente.
 - bénéficier également d'un abonnement à Echo System à 5€ en présentant sa Carte Avantages Jeunes ainsi que son coupon.

Pour plus d'informations sur la Carte Avantages Jeunes : www.avantagesjeunes.com/

- **Pass Comtois** : 1 place achetée = 1 place offerte sur les événements signalés, sur présentation de la carte. Afin de bénéficier de l'offre, le spectateur doit acheter son billet en prévente. Pour plus d'informations sur le Pass Comtois : www.lecomtois.fr/pass-comtois/

- **MGEN Avantage** : sur les événements signalés « MGEN Avantage », le spectateur qui détient une carte MGEN Avantage peut bénéficier du tarif abonné. Pour plus d'informations sur la carte MGEN Avantage : <https://mgenavantage.fr/>

POINT N°11 / PRÉVENTION, RISQUES AUDITIFS

Protections auditives et prévention

L'organisateur est particulièrement attentif au niveau sonore diffusé dans l'établissement, conformément à la législation en vigueur.

Étant donné que le volume sonore peut être ressenti différemment selon chacun, des bouchons d'oreille sont mis à la disposition du spectateur, ainsi que des casques anti-bruit pour les enfants de 3 à 12 ans (sur simple caution d'une pièce d'identité ou d'un chèque de 25 €) en complément.

L'organisateur appartient au réseau Agi-son, association créée en 2000 dans le but de défendre l'écoute et la pratique de la musique dans le respect des réglementations en vigueur. Des dépliants d'information sur les campagnes de sensibilisation sont disponibles dans l'établissement.

Réduction des risques (RDR)

Sur certains événements, l'organisateur accueille des professionnels de la prévention, le but étant de sensibiliser le public à la réduction des risques (RDR).

La Réduction des Risques en milieu festif permet de faciliter la rencontre avec le public, d'apporter des informations et des conseils. Un stand convivial permet de proposer, gratuitement, aux spectateurs des plaquettes d'informations sur les produits licites et illicites ainsi que du matériel à usage unique (bouchons d'oreilles, préservatifs, kits de sniff...). Cela permet d'échanger avec le public sur différents thèmes, tels que les produits consommés, l'importance de la réhydratation, les risques auditifs, la sexualité... En fin de soirée, il est proposé au public d'effectuer un test d'alcoolémie avant de reprendre le volant.

POINT N°12 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

Horaires des événements

L'horaire indiqué sur les différents supports de communication est celui de l'ouverture des portes de l'établissement. Le premier concert débute entre 20 et 30 minutes après l'ouverture.

La salle de concerts Echo System est un Établissement Recevant du Public (ERP), de 3ème catégorie, de type L.

Conditions d'accès à l'établissement

- L'accès à l'établissement est **interdit aux enfants de moins de 3 ans**, hors spectacles « jeune public » (Le Coin des Mômes) et événements identifiés.
- Tout mineur de **moins de 16 ans non accompagné d'un adulte responsable** pourra se voir refuser l'accès à l'établissement.
- **Personnes à mobilité réduite** : des aménagements adaptés sont installés dans la salle de concerts. Le spectateur doit contacter l'organisateur en amont de sa venue afin que l'organisateur puisse lui garantir un accueil dans les meilleures conditions.
- Au moment du contrôle des titres d'accès, le public peut être amené à subir une **palpation de sécurité** et présenter, éventuellement, son sac ouvert au service de sécurité de l'établissement. L'accès à la salle de concerts pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité.
- Toute **personne en état d'ivresse manifeste** ne pourra pas pénétrer dans l'établissement.
- **Les animaux sont interdits**, sauf cas exceptionnels, notamment pour les chiens d'aveugle.
- Toute personne qui ne se conformerait pas au **règlement intérieur** pourra se voir refuser l'entrée du site, ou s'en faire exclure sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet.
- Le personnel de l'établissement peut faire procéder à l'**évacuation de toute personne troublant gravement l'ordre public**.

Informations pratiques

Un vestiaire est mis à disposition du public à l'entrée de l'établissement, selon le tarif affiché.

Toute sortie est définitive. Dans des cas exceptionnels, des personnes peuvent être autorisées à entrer et sortir (cas considéré par le personnel de l'établissement), dans ce cas il leur sera demandé de présenter leur billet.

Interdictions

- Il est interdit d'introduire dans l'établissement tout objet pouvant servir de projectile ou d'arme (article pyrotechnique, couteau, objet tranchant...) ou tout objet considéré comme un risque pour le public, les artistes et le personnel.
- Il est interdit d'introduire dans l'établissement toute boisson extérieure.
- Tout signe, document ou comportement à caractère discriminant est strictement interdit.
- Il est interdit de fumer et vapoter hors espace fumeur.
- L'usage de stupéfiants est prohibé.
- Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer pendant toute la durée des événements, sans autorisation préalable.
- L'accès aux loges des artistes et aux espaces privés est interdit au public.

Parking

Un parking est mis à disposition du public à proximité de l'établissement. Il est demandé aux spectateurs de se garer convenablement, afin de ne pas empêcher d'autres véhicules de stationner.

Deux places handicapées se situent juste devant l'entrée de l'établissement. Elles sont exclusivement réservées aux personnes munies de la carte de stationnement du modèle communautaire.

L'allée menant à la ressourcerie voisine doit rester accessible par les véhicules d'urgence et des pompiers.

Il est demandé de veiller au respect du voisinage et de limiter les nuisances à l'extérieur de l'établissement.

Conditions d'accès au bar

L'établissement est titulaire d'une licence de débit de boissons de 3ème catégorie. Elle est donc autorisée à vendre des boissons alcoolisées de 3ème catégorie (hors alcool fort) et doit se référer aux articles L3342-1 et L3342-3 du Code de la santé publique.

Le bar est ouvert dès l'ouverture des portes et en général jusqu'à 1 heure après la fin de l'événement.

La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs de moins de 18 ans (art. L3342-1 et L3342-3 du Code de la santé publique).

Les boissons ne pourront être consommées qu'exclusivement à l'intérieur de l'établissement. Toute sortie de consommation est interdite.